

lettre flash

30 avril 2008

www.education.gouv.fr

< primaire >

De nouveaux programmes enrichis dans la concertation

Xavier Darcos a présenté à la presse le mardi 29 avril le projet de programmes de l'école primaire qui sera soumis pour avis au Conseil supérieur de l'éducation courant mai. Ce texte, plus court, plus lisible, plus efficace a été enrichi grâce à la consultation organisée depuis deux mois autour des projets provisoires. Les nouveaux programmes seront appliqués à la rentrée 2008.

Depuis plus de six mois, une réforme profonde de l'organisation de l'école primaire a été mise en place autour d'un socle de 24 heures communes à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent 2 heures de soutien personnalisé pour les élèves en difficulté. Dès la rentrée prochaine, deux heures d'accompagnement éducatif sont prévues dans toutes les écoles de l'éducation prioritaire. Cette mesure sera étendue à toutes les écoles dès la rentrée suivante. Par ailleurs, durant les vacances, des stages gratuits de remise à niveau pour les élèves en difficulté des classes de CM1 et de CM2, viennent d'être expérimentés avec succès.

Avec l'ensemble de ces mesures, c'est une nouvelle école qui se dessine, une école qui a la même ambition pour tous ses élèves, mais respecte leur rythme d'apprentissage, sait reconnaître leurs difficultés et trouve le temps de les résoudre. C'est dans ce cadre global qu'il a été décidé d'élaborer de nouveaux programmes adaptés à la nouvelle ambition que se donne l'école primaire.



81 % des parents interrogés sont favorables au recentrage sur les apprentissages essentiels en français et en mathématiques proposé par les nouveaux programmes (sondage TNS-SOFRES)

Une large consultation

Ces programmes ont fait l'objet d'une large consultation initiée le 20 février :

- en deux mois, près de 1 100 synthèses ont été adressées à l'administration centrale à partir de la consultation de quelque 380 000 enseignants qui se sont réunis lors d'une demi-journée banalisée ;
- plus de 50 000 personnes se sont connectées aux pages internet dédiées aux programmes sur le site education.gouv.fr ;
- le ministre a soumis les textes à l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et de la commission des affaires culturelles du Sénat ;
- enfin, une enquête quantitative a été réalisée auprès des parents d'élèves.

De nombreux enrichissements

Au terme de cette consultation, à laquelle ont également participé des personnalités qualifiées, de nombreux enrichissements ont été apportés aux textes initiaux.

- La référence au **socle commun de connaissances et de compétences** a été rendue plus claire. Ainsi, les programmes définissent explicitement ce que l'élève doit maîtriser en fin de cycle pour chacune des grandes compétences du socle commun.
- **La notion de cycle** est explicite dans le programme et dans les progressions ; le travail des équipes pour organiser la progressivité des apprentissages est encouragé.
- **La transversalité** de la maîtrise de la langue française est réaffirmée, de même que les liens entre les enseignements : lecture, vocabulaire, grammaire, mais aussi mathématiques et sciences.
- **Le recentrage du programme de français** sur l'essentiel, au cycle 2 et au cycle 3, est réaffirmé. C'est ainsi que l'étude et la maîtrise de la voix passive, du passé antérieur, du subjonctif, du complément d'agent, sont reportées au collège.
- **En mathématiques**, au cycle 2 et au cycle 3, la résolution de problèmes fait l'objet d'un apprentissage progressif qui contribue plus clairement à construire le sens des opérations.
La division par 2 et par 5 reste l'objet d'une étude au CE1 ; l'apprentissage de la technique opératoire est reporté au CE2.
- **En sciences**, l'approche expérimentale et la démarche d'investigation (selon l'esprit de "La main à la pâte") sont réaffirmées. Le rôle de l'écrit dans la démarche scientifique, à travers un "carnet d'expériences", est rappelé. La paragraphe sur la biodiversité est renforcé.
- S'agissant de **la culture humaniste**, l'entrée par les repères dans le programme d'histoire est maintenue. La dimension pratique artistique dans les programmes "Arts visuels et éducation musicale" est renforcée et l'étude de l'image est réintroduite. En histoire des arts, la liste de références a été simplifiée, le cinéma a été introduit et des ressources numériques doivent aider les enseignants.
- **À l'école maternelle**, l'importance du "vivre ensemble" est confirmée. Le positionnement de la grande section est éclairci. La partie consacrée au "principe alphabétique" pour éviter toute assimilation à un apprentissage trop précoce de la lecture est modifiée.
- Enfin, les **grilles horaires** sont précisées et comprennent un volume hebdomadaire en français et en mathématiques. Pour toutes les autres disciplines, un horaire annuel est précisé.



Dès l'année prochaine, une évaluation sera mise en place au CE1 et au CM2, sur le fondement de ces nouveaux programmes. Elle servira de point de repère pour mesurer les progrès des élèves.

L'urgence à agir

L'école primaire ne parvient plus à faire diminuer l'échec scolaire qui touche les 15 % des élèves qui entrent chaque année au collège avec de graves lacunes en lecture, en écriture ou en calcul.

Elle assiste, impuissante, à la reproduction des inégalités sociales puisqu'à la fin du CM2, on observe que 3 % seulement des enfants d'enseignants et 7 % des enfants de cadres ont redoublé au moins une fois alors que 21 % des enfants d'employés ou d'ouvriers et 41 % des enfants d'inactifs sont dans ce même cas.

Ces difficultés se traduisent directement dans le recul de notre système éducatif dans les classements internationaux, notamment dans l'enquête PIRLS qui évalue les compétences en lecture des élèves âgés de 10 ans et dans laquelle la France ne se situe, parmi les pays de l'Union européenne, qu'en fin de classement, devant la Slovénie, la Pologne, l'Espagne, la Belgique francophone et la Roumanie.

Pour en savoir plus :

- le discours du ministre ;
- le dossier de presse ;
- le sondage.

www.education.gouv.fr

